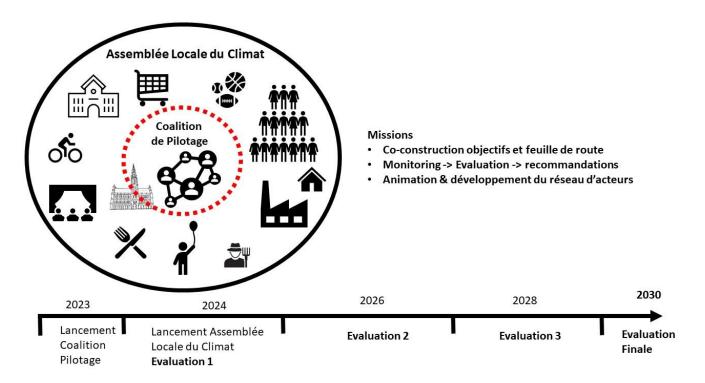
Appel à Manifestation d'Intérêt

Coalition de Pilotage de l'Assemblée Locale du Climat

Le présent appel à manifestation d'intérêt constitue la première étape dans le processus d'installation de l'Assemblée Locale du Climat. Il vise à identifier des acteurs relais dans les différentes thématiques du Plan Climat qui souhaitent intégrer le groupe moteur de l'Assemblée Locale du Climat, appelé « Coalition de Pilotage ».



1. PLAN CLIMAT

La Ville de Bruxelles a adopté le 12 décembre 2022, un nouveau Plan Climat, lequel vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 et une diminution de 55% de ses émissions d'ici 2030 à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Ce plan se décline en une centaine d'objectifs et près de 400 actions que la Ville ambitionne de mener dans les thématiques telles que l'eau, l'énergie, les déchets, la biodiversité, la mobilité, l'alimentation, etc ... Le Plan Climat et le Plan d'Actions sont disponibles sur le site https://www.bruxelles.be/plan-climat

2. ASSEMBLEE LOCALE DU CLIMAT

Une Assemblée Locale du Climat sera chargée d'assurer le pilotage et le monitoring général des objectifs climatiques. Elle veillera également à amplifier la dynamique en développant le plan d'actions et en fédérant un maximum d'acteurs autour des objectifs climatiques. Cette assemblée, composée de représentants de la Ville, du secteur académique, et d'acteurs du territoire (entreprises, comités locaux, écoles, associations, citoyens, etc.) sera constituée courant 2024.



3. COALITION DE PILOTAGE

Ce premier noyau d'acteurs, qui sera soutenu financièrement, aura pour mission :

- Lancer l'Assemblée Locale du Climat, notamment
 - a. en complétant la liste des objectifs et actions climatiques du territoire,
 - b. en identifiant la méthodologie de monitoring et d'évaluation des objectifs du territoire,
 - c. en mobilisant ses réseaux,
 - d. en proposant une méthodologie de gouvernance
- Animer l'Assemblée Locale du Climat

Trois types d'acteurs sont identifiés pour intégrer la coalition de pilotage :

- 1. Des acteurs « réseau » thématiques et sectoriels (eau, énergie, biodiversité, culture...):
 - Être une organisation qui a son siège social ou des activités régulières sur le territoire de la Ville (ex : fédération ; Réseau existant ; organisation transversale...)
 - Être en capacité de représenter ou de mobiliser un réseau d'acteurs du territoire de la Ville sur une ou plusieurs thématiques du Plan Climat
- 2. Un ou plusieurs acteurs académiques :
 - o Possédant son siège social ou une implémentation physique sur le territoire de la Ville
 - Dont les projets de recherches concordent avec les objectifs du Plan Climat
- 3. Un acteur en charge d'animer un « Conseil des Générations Futures »

4. APPEL A MANIFESTATION D INTERET

L'appel vise à identifier les acteurs intéressés à intégrer la dynamique de la coalition de pilotage. Sur base des résultats de cet appel, la Ville définira le cadre de collaboration et de financement avec la coalition de pilotage.

→ Les manifestations d'intérêt doivent être introduites pour le 16 avril 2023 via le formulaire en ligne https://forms.office.com/e/TD40aV7C7U. Pour toute question concernant cet appel, contacter climat@bruxelles.be

L'appel à manifestation d'intérêt n'est pas un appel à projets et par conséquent :

- Aucune sélection de projets n'aura lieu à son issu
- Il n'engage pas les organisations qui manifestent leur intérêt
- Il ne constitue pas un préalable nécessaire pour répondre à d'autres éventuels appels ultérieur pour constituer l'Assemblée Locale du Climat

5. CALENDRIER

16 mars 2023	 Présentation Plan Climat aux acteurs du territoire Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la coalition de pilotage de la future Assemblée locale du Climat
16 avril 2023	Clôture de l'appel à Manifestation d'intérêt
Avril - Mai	Définition du cadre de collaboration de la coalition de pilotage



	Mise en lien des acteurs pour initier la coalition/collaboration
Juillet – Aout	Validation de la Coalition de pilotage par la Ville (Collège – Conseil)
Septembre	Installation de la Coalition de pilotage
Premier semestre 2024	Lancement de l'Assemblée locale du Climat, coordonnée par la coalition de pilotage

6. SOUTIENS DE LA VILLE POUR L'ASSEMBLÉE LOCALE DU CLIMAT

- Financement annuel de la coalition de pilotage
- Mise à disposition d'une plateforme web Plan Climat
- Communication
- Monitoring (fournir les données nécessaire au suivi et évaluation du plan climat qui sont à la disposition de la Ville)
- Soutien logistique et mise à disposition de locaux
- Possibilité de bénéficier des résultats des études commanditées par la Ville de Bruxelles dans le cadre de sa politique climatique
- Mobilisation des structures dépendantes de la Ville dans les réseaux d'acteurs
- Financement des actions des acteurs du territoire (appel à projets + primes)
- Mise à disposition de « living labs » pour tester les solutions d'adaptation et d'atténuation du territoire. Ceci permettra de tester des nouvelles approches, en impliquant différentes parties prenantes et en co-créant la méthode.

7. ANNEXES

- Plan Climat
- Benchmark gouvernance partagée Plans Climat (Leuven, Paris, Upssala, Amsterdam, La Rochelle)
- Rapport de participation (2021 2022) du Plan Climat

